

<p align="center"><b>PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <b>Séance n° 4 en date du Mardi 24 mars 2022 à 16 h 00</b></p>
---

**Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 17**

**Quorum : 26 titulaires donc le quorum sera de 14**

**Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier**

**Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : GATELET Nathalie**

<ul style="list-style-type: none"><li>- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur</li><li>- Mme GATELET Nathalie - Proviseur Adjoint</li><li>- Mme DELFOUR Sophie - Gestionnaire</li><li>- Mme KREMER Corinne - DDF</li><li>- Mme CORRE Sophie - CPE (titre consultatif)</li><li>- M. MELIX Stéphane - Personnalité Qualifiée</li><li>- Mme DOS SANTOS Cécile Personnalité Qualifiée</li><li>- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant</li><li>- Mme METZ Nathalie - Enseignante</li><li>- M.CHARVILLAT Jacques - Enseignant</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme CARLET Claire – Enseignante</li><li>- Mme MOUTARDE Patricia - Enseignante</li><li>- Mme SABY Valérie - Enseignante</li><li>- M. GALLITRE Jean-Claude - ATOS</li><li>- Mme BERIOUX GARRIGUET Valérie - ATOS</li><li>- Mme ROUX Delphine - ATOS</li><li>- M. LEFEUVRE David - Parent élève</li><li>- Marcel KALLA élève de 2 CAPH</li><li>- Evlin RAOUX élève de 1S</li><li>- Maëlys REY, élèves de 1CM</li></ul>
---	---

**A l'ouverture de la séance :**

**Membres excusés** : Mme DABERT Marie-France - Conseil Régional, Mme STANILAS Anne-Laure, Ville de Clermont, M. GISCARD D'ESTAING Louis - Conseil Régional suppléant ; Mme VAURY-LECOMTE Sonia - Parent, - M. ROUSSEAU Sébastien - Enseignant, Noémy CHEVALLIER, élèves, 1ECP.

**Membres absents** : M. FANGET Michel Conseil Régional ; Mme PINET-TALLON Catherine de Clermont Communauté ;

**Ordre du jour :**

1. Affaires financières

- 1 - Compte financier exercice 2021.
- 2 – Don à l'association sportive.
- 3 – Logements de fonction Lycée Gergovie.
- 4 - Questions diverses.

2. Questions diverses

Le Secrétaire de séance :  
Nathalie GATELET

Le Président de séance :

**RNE : 0630023H**

**Conseil d'Administration**

A l'ouverture de la séance, 17 membres sont présents sur les 25 composants le conseil d'administration. Le quorum de 14 était donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à 16 h 05. Il présente les excuses des membres absents.

M. ZIMNIAK propose Mme nathalie GATELET, Proviseur Adjoint comme secrétaire de cette séance, l'ensemble des membres accepte à l'unanimité.

M. ZIMNIAK remercie M. Didier GIRAUD, agent comptable, d'être parmi nous pour co-présenter le compte financier avec Mme DELFOUR, gestionnaire du lycée.

M. ZIMNIAK présente l'ordre du jour aux membres du Conseil d'Administration.

***M. LACOURBAS, enseignant, annonce que l'ensemble des personnels regrettent comme à chaque séance les absences des représentants de la Région. Il décide cette fois-ci de ne pas déposer de motion puisque celles-ci ne sont jamais suivies d'effet.***

**Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 janvier 2022 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**AVIS FAVORABLE**

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° -

**1 - Affaires financières**

**1 - Compte financier exercice 2021.**

M. GIRAUD et Mme DELFOUR présentent le compte financier 2021 en s'appuyant sur un PowerPoint :

- Evolution des effectifs.
- Evolution de la dotation de fonctionnement.
- Services généraux.
- Service de restauration.
- Evolution des dépenses de viabilisation.
- Evolution des dépenses de reprographie.
- Evolution de la taxe d'apprentissage.
- Evolution des stocks.
- Dépenses d'investissement.
- Résultat de l'exercice
- Capacité d'autofinancement.
- Evolution de la CAF ou IAF
- Evolution de la trésorerie nette en fin d'exercice.
- Besoin en fonds de roulement.
- Evolution du fonds de roulement.
- Taux de créances impayées.
- Taux de créances en recouvrement contentieux.
- Subventions à recouvrer.
- Reliquat de subventions.
- Résultat de l'exercice.
- Réserves de fin d'exercice.

**RNE : 0630023H**

M. GIRAUD de conclure en soulignant la situation toujours très saine du lycée.  
Le compte financier 2021 doit être approuvé par les membres du conseil d'administration.

**16h37 Arrivée de M. MELIX, personnalité qualifié.**

**Arrêt du compte financier :**

Votants : **18** Pour : **18** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 17 2021 / 2022 - CA**

Résultat du vote

Pour : **18**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 17**

**Vote de l'affectation du résultat de l'exercice sur un compte de réserve unique : - 553.59 €**

Votants : **18** Pour : **18** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 18 2021 / 2022 - CA**

Résultat du vote

Pour : **18**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 18**

**M. ZIMNIAK remercie M. GIRAUD et Mme DELFOUR pour cette présentation claire, concise et précise.**

**2- Don à l'association sportive**

Mme DELFOUR, gestionnaire, précise qu'il s'agit d'une demande de l'association sportive pour le financement des frais de transport et d'hébergement pour 6 élèves et 1 accompagnateur, pour les championnats de France de Cross en BRETAGNE pour un montant de 1234 €.

Votants : **18** Pour : **18** Contre : **0** Abstention : **0**

**AVIS FAVORABLE**

M. ZIMNIAK souhaite informer les membres du Conseil d'administration que le Président de Région s'est prononcé sur le nom du nouveau lycée de Clermont-Ferrand : ce sera le **Lycée Gergovie**.

Une information officielle a été communiquée au Recteur ; la Région proposera ce nom au vote des élus en commission permanente durant le premier semestre 2022.

Votants : **18** Pour : **15** Contre : **3** Abstention : **0**

**AVIS FAVORABLE**

**3 Attribution des logements de fonction pour avis Lycée GERGOVIE.**

Mme DELFOUR présente l'attribution des logements de service par nécessité absolue de service :

Attribution de 8 concessions par NAS Nécessité Absolue de Service site GERGOVIE pour :

* le Proviseur	T5	* le Proviseur adjoint 1	T4
* le Gestionnaire	T5	* le Cuisinier	T4
* le CPE 1	T5	* le CPE 2	T4
* l'agent d'accueil	T5	* l'agent technique responsable	T4

Attribution de 4 concessions par NAS Nécessité Absolue de Service site MARIE CURIE rattaché au site GERGOVIE pour :

* le Proviseur Adjoint 2	F5	* l'infirmière	F4
* le Technicien Région	F4	* le CPE 3	F3

Votants : **18** Pour : **18** Contre : 0 Abstentions : 0

**AVIS FAVORABLE**

**Convention d'occupation précaire :**

Mme DELFOUR soumet le renouvellement de la convention d'occupation précaire pour le logement F3 situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment logements de fonction. Occupant M. Mounir, enseignant au lycée Marie Curie. Période de location : 01/09/2022 au 31/08/2023. La valeur locative est déterminée conformément à l'avis du service des domaines : 400 € moins un abattement de 15% de précarité.

M. le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention.

Votants : **18** Pour : **18** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 19 2021 / 2022 - CA**

Résultat du vote

Pour : **18**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 19**

**5- Questions diverses des enseignants :**

**Question 1.** La livraison du nouveau lycée étant prévue pour fin juin 2022, a-t-on de nouvelles informations concernant les conditions du déménagement ?

Un planning a été élaboré en accord avec la région et celui-ci a été respecté selon les services de la région. Aucun retard n'a été constaté à ce jour.

**Question 2.** Où en est-on du dispositif d'internat ?

Nos 230 élèves internes doivent être répartis entre l'internat du lycée Brugière et celui du lycée Roger Claudre. En cas d'imprévu sur le lycée Roger Claudre qui accueille à ce jour le lycée Chamalières pour cause de travaux de leur propre internat, la solution de repli serait également dans l'ancien internat du lycée Brugière pour une durée maximum d'un trimestre. Cette solution reste une solution de dernier recours.

**Question 3.** Les conditions d'enseignements de l'EPS pour l'année prochaine, ont-elles évoluées ?

Le gymnase, la salle de danse accueilleront les cours d'EPS à la rentrée. Le matériel de musculation sera installé dans la salle de danse. Les salles préfabriquées pourront se transformer en vestiaires pour poser les affaires, salles de tennis de tables... Le portail d'accès ne sera plus automatisé et le système sera équipé d'une serrure. Une société de nettoyage entretiendra les locaux sera une organisation à fixer selon les EDT. Après étude des services de la région, l'accès prévu côté boulevard ne pourra hélas pas se faire pour des raisons de sécurité. L'étude de la surveillance de ce lieu est toujours en cours.

**Question 4.** Quelle organisation pour les enseignements des sciences physiques et chimiques sachant qu'il n'est pas prévu de personnel de laboratoire ?

Cette question fera l'objet d'une étude d'un groupe de travail des enseignants concernés le vendredi 15 avril. A charge pour eux de nous faire des propositions pour un bon fonctionnement à la rentrée.

M. LACOURBAS met en garde sur la grande difficulté voire l'impossibilité de mettre en place un dispositif d'organisation de fonctionnement du laboratoire de sciences qui puisse garantir la sécurité pour les personnels et les élèves.

Il présente une motion sollicitant la dotation d'un agent de laboratoire supplémentaire pour pallier aux difficultés de gestion du laboratoire. Lue et explicitée aux membres du CA cette déclaration est jointe au procès-verbal de séance.

**RNE : 0630023H**

**Question 5.** Bilan des équipements informatiques pour le nouveau lycée : nombre d'ordinateurs, nombre de salles équipées, répartitions .... Ces équipements seront-ils suffisants ?

Oui les derniers échanges avec la région répondent à nos attentes.

**Question 6.** Quels sont les critères de sélection pour accéder au parking de l'établissement ? Quelles solutions pour les autres agents ?

M. ZIMNIAK répond qu'un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des personnels pour estimer les demandes d'utilisation de ce parking de 65 places. Dans un premier temps, la priorité sera donnée aux personnels administratifs et agents compte tenu de leur temps de travail de plus de 40 heures par semaine, puis aux personnels en situation de handicap (RQTH ou MDPH).

**Question 7.** Avec l'augmentation des carburants, l'indemnité kilométrique de remboursement des frais de déplacement (PFMP...) va-t-elle être revalorisée ?

Mme DELFOUR répond que les modalités de remboursement des frais des personnels est fixée par décret. Elle peut être prise en compte pour les élèves car la prise en charge (du surcoût éventuel) est décidée par un vote du conseil d'administration.

**17H30 départ de M. MELIX Stéphane, personnalité qualifiée.**

**17H45 départ de Mme DOS SANTOS Cécile, personnalité qualifiée.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et lève la séance à 18h.

## **Motion dotation en personnel de laboratoire**

*Conseil d'administration du 24 mars 2022*

Lycée Professionnel Marie Curie

Monsieur Cavé Tangy, Secrétaire Général de l'académie, et Mesdames Clément Béatrice et Voisse Peggy, secrétaires générales adjointes, nous ont informé le 11 février 2022 qu'il n'est pas prévu de moyen en personnel de laboratoire pour accompagner les enseignements de Sciences Physiques et Chimiques de la partie lycée professionnel dans le cadre du lycée Gergovie.

Cette décision incohérente va à l'encontre de la sécurité, du bon déroulement des enseignements et de l'intérêt de l'élève. Elle va poser des problèmes de pédagogie, de maintenance, de gestion des matériels et d'organisation générale du service.

Le déménagement, déjà compliqué de par sa précipitation (organisation en juillet et août), va devenir un obstacle insurmontable pour l'équipe.

L'augmentation du volume de travail et la multiplication des tâches résultantes de cette situation va être facteur de risques psychosociaux : fatigue, anxiété, angoisse...

Contrairement aux explications données, les personnels de laboratoire ont toute légitimité pour exercer en lycée professionnel comme stipulé dans la Circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013 et le volume horaire d'enseignement justifie amplement l'existence d'un poste à plein temps d'adjoints techniques de recherche et de formation.

Nous espérons qu'il sera tenu compte que les élèves des lycées professionnels ont droit aux mêmes qualités d'enseignements que les élèves des voies générales et technologiques surtout au vu de leur profil et de leurs difficultés.

Les élus enseignants au conseil d'administration appellent donc l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à soutenir cette motion, revendiquant la création d'un poste d'adjoints techniques de recherche et de formation. Ils souhaitent que cette dernière figure au procès-verbal du conseil d'administration et soit transmise au Rectorat et à la Région.